PRÉFET DU VAL D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

AVIS

Installations classées pour la protection de l'environnement

ARRETE D'AUTORISATION

Par arrêté préfectoral du 2 décembre 2015, Monsieur le Préfet du Val-d'Oise, a, sous réserve des droits des tiers et aux conditions mentionnées dans ledit arrêté autorisé la **Société SCI ENTREPÔTS** à exploiter un entrepôt de stockage sur le territoire de la commune de **SAINT-OUEN-L'AUMÔNE** – Parc d'activités des Béthunes II, avenue du Fond de Vaux, répertoriées sous les rubriques 1510, 1530, 1532, 2662 et 2663 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Une copie de cet arrêté est déposée aux archives des mairies de SAINT-OUEN-L'AUMÔNE, PIERRELAYE, MERY-SUR-OISE, FREPILLON et BESSANCOURT où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance, ainsi qu'à la Direction départementale des territoires — bâtiment de la préfecture — Service de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement — Pôle environnement. L'arrêté sera publié sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise pendant une durée d'un an.

La présente publication est faite en exécution de l'article R. 512-39 du code de l'environnement.